

- Le commerce de services avec les États-Unis a atteint la valeur de 82,4 milliards de dollars en 2006, contre 42,3 milliards en 1993.
- Environ 57 % des exportations canadiennes de services sont à destination de nos partenaires de l'ALENA.

L'ALENA a établi de solides assises pour la croissance économique. Néanmoins, l'émergence de nouveaux acteurs économiques et l'intégration croissante des chaînes de valeur et d'approvisionnement ont transformé la dynamique du commerce à l'échelle mondiale et remettent en question la prospérité continue de l'Amérique du Nord. Dans ce contexte, le Canada continue à considérer l'ALENA comme le fondement de la compétitivité nord-américaine et à appliquer un plan de travail qui renforcera le commerce et l'investissement avec les États-Unis et le Mexique.

Afin de répondre à ces nouveaux défis, lors de la réunion de la Commission du libre-échange de l'ALENA tenue en 2006, les ministres du Commerce ont convenu qu'il fallait :

- dresser la liste des secteurs et des travaux qui pourraient être entrepris dans chacun d'eux pour éliminer les obstacles non tarifaires au commerce;
- lancer un examen approfondi du fonctionnement des groupes de travail et des comités de l'ALENA afin de dégager des possibilités d'amélioration de leurs programmes de travail actuels et des manières de soutenir les nouvelles initiatives sectorielles;
- déterminer comment les trois pays pourraient collaborer pour négocier des accords commerciaux avec d'autres pays et comment certains éléments des accords commerciaux négociés par chaque pays pourraient être utilisés pour améliorer des pratiques de l'ALENA, p. ex. celles qui se rapportent à la transparence et à la facilitation du commerce.

Les partenaires de l'ALENA s'efforcent aussi de poursuivre la libéralisation des règles d'origine de l'Accord. Les travaux, qui suivent le programme établi, ont mené à l'assouplissement des règles d'origine au cours des quatre dernières années. Les partenaires de l'ALENA tentent également d'obtenir la libéralisation du commerce des services dans les accords bilatéraux et multilatéraux, dans un environnement international de plus en plus concurrentiel.

Les autres aspects vers lesquels les travaux actuels sont orientés comprennent, par exemple, une plus grande harmonisation de la réglementation, l'assouplissement des dispositions relatives à l'entrée temporaire (chapitre 16 de l'ALENA) et l'accroissement de la transparence. Au chapitre de la transparence et à la suite de la publication de l'historique des négociations touchant les dispositions en matière d'investissement de l'ALENA (le chapitre 11), des travaux sont en cours afin de publier l'historique des négociations sur les dispositions institutionnelles et la procédure de règlement des différends (le chapitre 20), comme l'ont demandé les ministres lors de la réunion de la Commission du libre-échange tenue en 2006.

Règlement de différends dans le cadre de l'ALENA

En 2006, trois demandes ont été présentées pour qu'un groupe spécial examine, en vertu des dispositions du chapitre 19, les déterminations des États-Unis en matière de droits antidumping et compensateurs concernant le bois d'œuvre résineux. Deux autres ont été déposées concernant les tiges de fil d'acier et le maïs-grain. En 2006, 11 examens par des groupes spéciaux étaient en cours se rapportant à divers produits, dont le bois d'œuvre résineux, le magnésium, les tiges en fil d'acier et le maïs-grain. En outre, trois décisions ont été rendues; deux sur le magnésium et une sur le bois d'œuvre résineux. Pour plus d'information sur les décisions et les rapports des groupes spéciaux de l'ALENA, consultez le site Web www.nafta-sec-alena.org/DefaultSite/index_f.aspx?ArticleID=76.

Plusieurs affaires qui relèvent du chapitre 11 sont en cours et opposent les États-Unis et le Canada dans des différends entre un investisseur et un État. Dans cinq dossiers, un investisseur américain a déposé une plainte contre le Canada : UPS, GL Farms, V.G. Gallo, Merrill & Ring et Crompton. Une décision finale est attendue dans l'affaire UPS en 2007, mais l'étude des autres recours pourrait durer toute l'année. Quatre dossiers opposant des investisseurs canadiens et les États-Unis sont ouverts : Cattlemen for Fair Trade, Glamis Gold, Grand River et Domtar. Une audience était fixée au mois de mai 2007 pour l'affaire Glamis Gold. Pour plus d'information sur les différends relevant du chapitre 11, veuillez consulter www.international.gc.ca/tna-nac/nafta-fr.asp.